

François Goussille
et
Anne Leprette

quatre mots ruy's, puis

Forêt
Julien Dupuis
François Badaud
p. l'un
M. P...
Forêt

L'an Mil huit cent trente trois, le vingt quatre du Mois de novembre
à quatre heures du soir, j'aidant nous Louis Joutet Maire et officier de l'état civil
de la commune de Pelligné Canton de Sarzedes, département de la Loire inférieure sous
coiffures en notre Maison commune, François Goussille âgé de trente trois ans
laboureur ci et domicilié en la commune de Chafelle Saint Sauveur, ajeu
aussi qu'il résulte de son acte de naissance eudate du vingt neuf juin Mil huit
cent, a nous représenté, fils de feu François Goussille deudé en la commune de la
Chafelle Saint Sauveur le onze ferrier Mil huit cent seize et de feu Jeanne
Godiveau aulli deudé en la commune de la Chafelle Saint Sauveur le dix novembre
courant le dix huit avril Mil huit cent vingt huit, comme il est constaté par
les actes de deudé delivréz à la Chafelle Saint Sauveur le dix novembre courant, et
Anne Leprette âgé de vingt quatre ans, sans profession, née et domiciliée en
cette commune, moyennant aulli qu'il résulte de son acte de naissance eudate du
vingt un may Mil huit cent neuf à nous représenté, fille de Julien Leprette
et de Jeanne Moirel cultivateurs ci présents et consentants, domiciliés, en cette
commune, les quels nous ont requis de procéder à la libération du mariage

projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte
de notre Maison commune, savoir la première le dimanche dix du Mois de novembre
courant à dix heures du matin, et la seconde le dimanche dix sept du même Mois, de la
même année à la même heure, même pour et heures pareilles, publications ont été faites
devant la principale porte de la Maison commune de la Chafelle Saint Sauveur domicile
des futurs époux, aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant
voit à leur requistion après avis donné, lecture de l'acte, les pères, les oncles mentionnés
et du chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage avons demandé auxdits
époux et aux futurs pères s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux
ayant répondu affirmativement et affirmativement déclaré au nom de la loi que François
Goussille et Anne Leprette sont unis par le mariage de quoi avons dressé acte en
présence de Julien Dupuis âgé de quarante huit ans, sacristain, et de Urbain Féant
âgé de quarante sept ans aulli sacristain, et de François Badaud âgé de quarante
trois ans l'ordonnier, et de Jean Moirel âgé de quarante six ans boulanger tous les
quatre demeurants en le bourg, et ont les parties contractantes et la mère de l'épouse
déclaré, ce avoir signé, et le père de l'époux et les quatre témoins ont signé avec
nous Leprette acte de mariage après que lecture leur en a été faite.
François Badaud p. l'un
Julien Dupuis
M. P...
Forêt

ACTE MARIAGE

François GOUPILLE et Anne LEPRESTRE

24 Novembre 1833

(commune de Belligné)

L'an 1833 le 24 du mois de novembre à 4 heures du soir par devant nous Louis JOUTTET maire et officier de l'état civil de la commune de Belligné canton de Varades département de la Loire Inférieure ont comparu en notre maison commune François GOUPILLE agé de 33 ans laboureur né et domicilié en la commune de La Chapelle Saint Sauveur, majeur ainsi qu'il résulte de son acte de naissance en date du 29 juin 1800 à nous présenté, fils de feu François GOUPILLE décédé en la commune de La Chapelle Saint Sauveur le 11 février 1816 et de feu Jeanne GODIVEAU aussi décédée en la commune de La Chapelle Saint Sauveur le 18 avril 1828 comme il est constaté par les actes de décès délivrés à La Chapelle Saint Sauveur le 6 novembre courant et Anne LEPRESTRE agée de 24 ans sans profession née et domiciliée en cette commune, majeure, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance en date du 21 mars 1809 à nous représenté fille de Julien LEPRESTRE et Jeanne BOILEVE cultivateurs ci-présente et consentante domiciliée en cette commune, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune savoir la première le dimanche 10 du mois de novembre courant à 10 heures du matin et la seconde le dimanche 17 du même mois de la même année à la même heure, mêmes jours et heures pareilles publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de La Chapelle Saint Sauveur domicile du futur époux, aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisons droit à leur réquisition après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre 6 du titre du code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que François GOUPILLE et Anne LEPRESTRE sont unis par le mariage de quoi avons dressé acte en présence de Julien DUPUIS agé de 48 ans sacristain et de Urbain PEANT agé de 47 ans aussi sacristain et de François BADAUD agé de 43 ans cordonnier, et de Pierre BINAUD agé de 46 ans boulanger tous les quatre demeurant en ce bourg, et toutes les parties contractantes et la mère de l'épouse déclaré ne savoir signer et le père de l'épouse et les quatre témoins ont signé avec nous le présent acte de mariage après que lecture leur en a été faite.

* il faut remarquer que la date de naissance de François GOUPILLE mentionnée 29 juin 1800 est fausse car il est né le 28 ! sans doute mauvaise traduction du calendrier républicain.....